

Paris, le 7 mai 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réforme de la fiscalité locale : laisser aux Départements les moyens d'assurer leurs compétences.

La mission Richard-Bur doit rendre ses travaux sur la fiscalité locale mercredi au Gouvernement.

Les dernières déclarations d'Alain RICHARD devant la Commission des finances de l'Assemblée nationale faisaient apparaître l'éventualité d'un scénario qui verrait la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties transférée au bloc communal et les Droits de Mutation à titre onéreux (DMTO) remis au niveau national pour être ensuite répartis localement par l'Etat.

L'ADF s'oppose fermement à cette hypothèse qui ferait perdre toute autonomie fiscale aux exécutifs départementaux et porterait ainsi atteinte au fondement même de la démocratie et de la décentralisation.

Les Départements considèrent que les collectivités territoriales doivent pouvoir disposer d'un panier de ressources diversifiées afin que chaque échelon local puisse exercer l'ensemble de ses compétences de manière efficace et pérenne.

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 104 collectivités adhérentes, dont 101 Départements.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.